

1 Vote des taux de taxes locales 2022 (unanimité)

Taxe d'habitation : 13.23 % (sur les résidences secondaire)

Taxe sur le foncier Bâti : 36.05 %

Taxe sur le Foncier non Bâti : 69.77 %

2 Vote du Budget primitif de la COMMUNE (unanimité)

Fonctionnement :

- Dépenses : 809 792.00
- Recettes : 809 792.00

Investissement :

- Dépenses : 734 011.00
- Recettes : 734 011.00

3 Vote du budget primitif du Transport scolaire (unanimité)

Fonctionnement :

- Dépenses : 29 777.77
- Recettes : 29 777.77

Investissement :

- Dépenses : 41 669.49
- Recettes : 41 669.49

4 Vote su budget primitif du PRL (unanimité)

Fonctionnement :

- Dépenses : 47 000.00
- Recettes : 47 000.00

Investissement :

- Dépenses : 66 188.54
- Recettes : 66 188.54

5 Travaux extension Basse Tension nouvelle construction Chemin de la galoche(unanimité)

Comme la Commune ne délivre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation des travaux d'extension Basse Tension en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre soit : $57 \times 10 \text{ €} = 570 \text{ €}$